



CAP INRIA - Profession de foi

vendredi 26 octobre 2018, par [Bariaud](#)



Élection aux
Commissions Administratives Paritaires Inria
(CAP)



- Par voie postale avant le 6 décembre 2018 -

Des commissions essentielles pour nos carrières !

Que sont les CAP ?

Composées à parité de représentants élus et de représentants de l'administration, les Commissions Administratives Paritaires sont des **instances essentielles de notre vie professionnelle**.

Elles interviennent nationalement et pour chaque corps (IR, IE, AI, TR, AJT) sur :

- les **promotions** (changement de classe ou de corps),
- les **titularisations**,
- les demandes de **mutations**, de **détachements**, de **disponibilités** et de **réintégrations**,
- les litiges liés aux refus de **temps partiel**, d'autorisation d'absence et de **formation**,
- les mesures disciplinaires,
- les suppressions de **primes**.

Que font les élu.e.s SNTRS-CGT ?

Les élu.e.s du SNTRS-CGT sont **actifs et présents au quotidien à nos côtés**.

Par leur grande disponibilité, ces élu.e.s nous **écoutent**, nous **conseillent** et nous **accompagnent** dans la résolution de nos difficultés professionnelles individuelles ou collectives.

Indépendants de la direction, les élu.e.s du SNTRS-CGT agissent **librement** et avec **transparence**.

Contrairement à la direction de l'Inria qui privilégie les fonctions managériales,

les élu.e.s du SNTRS-CGT valorisent :

- les **compétences techniques** et les qualifications,
- l'**expérience**,
- l'**esprit d'équipe**,
- l'**investissement** dans la **vie collective** de l'institut.

Les élu.e.s du SNTRS-CGT dénoncent la limitation du nombre de dossiers proposés en CAP par la direction, entrave à leur action. Ils veillent à soutenir les agents dont la carrière est bloquée et à suivre les dossiers d'une année sur l'autre.

Dès cette élection, le nombre d'élus dans les CAP a été réduit. Et dans le cadre du projet gouvernemental Action publique 2022, le rôle des CAP risque d'être restreint. Notamment, elles n'interviendraient plus pour les promotions.

Dans ce contexte difficile, les élu.e.s du SNTRS-CGT continueront à accompagner les agents dans leur carrière et à intervenir pour faire progresser nos droits individuels et collectifs.

Des commissions essentielles pour nos carrières !

Que sont les CAP ?

Composées à parité de représentants élus et de représentants de l'administration, les Commissions Administratives Paritaires sont des instances essentielles de notre vie professionnelle.

Elles interviennent nationalement et pour chaque corps (IR, IE, AI, TR, AJT) sur :

- les promotions (changement de classe ou de corps),
- les titularisations,
- les demandes de mutations, de détachements, de disponibilités et de réintégrations,
- les litiges liés aux refus de temps partiel, d'autorisation d'absence et de formation,
- les mesures disciplinaires,
- les suppressions de primes.

Que font les élu.e.s SNTRS-CGT ?

Les élu.e.s du SNTRS-CGT sont actifs et présents au quotidien à nos cotés.

Par leur grande disponibilité, ces élu.e.s nous écoutent, nous conseillent et nous accompagnent dans la résolution de nos difficultés professionnelles individuelles ou collectives.

Indépendants de la direction, les élu.e.s du SNTRS-CGT agissent librement et avec transparence.

Contrairement à la direction de l'Inria qui privilégie les fonctions managériales, les élu.e.s du SNTRS-CGT valorisent :

- les compétences techniques et les qualifications,
- l'expérience,
- l'esprit d'équipe,
- l'investissement dans la vie collective de l'institut.

Les élu.e.s du SNTRS-CGT dénoncent la limitation du nombre de dossiers proposés en CAP par la direction, entrave à leur action. Ils veillent à soutenir les agents dont la carrière est bloquée et à suivre les dossiers d'une année sur l'autre.

Dès cette élection, le nombre d'élus dans les CAP a été réduit. Et dans le cadre du projet gouvernemental Action publique 2022, le rôle des CAP risque d'être restreint. Notamment, elles n'interviendraient plus pour les promotions.

Dans ce contexte difficile, les élu.e.s du SNTRS-CGT continueront à accompagner les agents dans leur carrière et à intervenir pour faire progresser nos droits individuels et collectifs.

Pourquoi le SNTRS-CGT ?

Pour défendre nos intérêts individuels et collectifs et avoir des perspectives de progrès social, une organisation forte et cohérente est indispensable. Le SNTRS-CGT pratique un syndicalisme d'action, de revendication et de proposition, ancré sur les besoins actuels des salarié.e.s ; un syndicalisme de solidarité, de liberté et de démocratie.

Les élu.e.s du SNTRS-CGT ont été en première ligne ces dernières années pour défendre nos droits à tous. Ils ont besoin d'une forte participation et d'un bon résultat aux élections pour avoir la légitimité et l'influence nécessaires à leurs actions.

Que revendique le SNTRS-CGT ?

- l'augmentation des possibilités de changement de corps pour toutes les catégories de personnel,
- l'amélioration du statut avec la mise en place d'une nouvelle grille de salaires cohérente, des revalorisations indiciaires fortes et la suppression des barrages de corps et de grades,
- un système d'évaluation professionnelle des ITA qui dépasse l'appréciation actuellement faite par la seule hiérarchie immédiate,
- une meilleure reconnaissance de la qualification,
- l'arrêt des suppressions de postes et la résorption de la précarité,
- la création d'emplois de titulaires pour compenser les nombreux départs.

Pour vous défendre, vous avez besoin d'élu.e.s efficaces. Votez pour les candidat.e.s du SNTRS-CGT !

CAP Ingénieurs de recherche IRI – IR2

- **Soraya Arias** (Grenoble)
- **Luc Grateau** (Paris)
- **Carole Brassard** (Rennes)
- **François Rui** (Bordeaux)

CAP Ingénieurs d'études IEHC – IECN

- **Brigitte Briot-Thorey** (Siège Rocquencourt)
- **Didier Chassignol** (Siège Grenoble)
- **Ana-Maria Militan** (Grenoble)
- **Christine Amélie** (Rennes)
- **Marie Lorphelin** (Grenoble)
- **Valérie François** (Sophia Antipolis)

CAP Assistants ingénieurs AI

- **Laurent De Moya** (Siège Rocquencourt)
- **Catherine Rapin** (Grenoble)
- **Alice Decarpigny** (Lille)
- **Nathalie Bellesso** (Sophia Antipolis)

CAP Techniciens de la recherche TRE-TRS-TRN

- **Cécile Bouton** (Rennes)
- **Gilles Scagnelli** (Siège Rocquencourt)
- **Christine Claus** (Sophia Antipolis)
- **Vanessa Wallet** (Sophia Antipolis)
- **Aurélien Lemaître** (Siège Rocquencourt)
- **Gaëlle Colbeau** (Siège Rocquencourt)

Attention : ce vote est uniquement par voie postale

Voter dès réception du matériel électoral
Sans radiation, ni ajout sous peine de nullité
Dépouillement le jeudi 6 décembre à 11 h